

RÉFÉRENTIEL DU CAP PROPRETÉ PRÉVENTION BIOCONTAMINATIONS

La ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 modifié fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 modifié portant application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 modifié fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 modifié fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 10 octobre 2024 ;

Vu l'avis conforme de la commission professionnelle consultative « services aux entreprises » en date du 5 novembre 2024,

Arrête :

• Article 1

Il est créé la spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

• Article 2

Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II, et le référentiel de compétences est défini en annexe III. Un lexique est défini en annexe III bis du présent arrêté.

• Article 3

Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV a relative aux unités constitutives du diplôme, IV b relative au règlement d'examen et IV c relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

• Article 4

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à la spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

A modifié les dispositions suivantes :

-Arrêté du 13 décembre 2024

Art. Annexe II

• Article 5

Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de leur inscription, les candidats précisent également la ou les épreuves facultatives auxquelles ils souhaitent se présenter.

La spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » de certificat d'aptitude professionnelle est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-5 à D. 337-20 du code de l'éducation.

• Article 6

La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 23 décembre 2013 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle spécialité « Agent de propreté et d'hygiène » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-17 et D. 337-18 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

• Article 7

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Arrêté du 23 novembre 2023 - art. (M)

• Article 8

La première session d'examen de la spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2027.

• Article 9

La dernière session d'examen de la spécialité « agent de propreté et d'hygiène » du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 décembre 2013 mentionné à l'article 6 aura lieu en 2026.

A abrogé les dispositions suivantes :

-Arrêté du 23 décembre 2013

Art. 1, Art. 2, Art. 3, Art. 4, Art. 5, Art. 6, Art. 7, Art. 8, Art. 9, Art. 10

• **Article 10**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

• **Article**

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
« Propreté et prévention des biocontaminations »
Sommaire

ANNEXE I. - Présentation synthétique du référentiel du diplôme

ANNEXE II. - Référentiel des activités professionnelles

ANNEXE III. - Référentiel de compétences

Compétences

Savoirs associés

ANNEXE III bis. - Lexique

ANNEXE IV. - Référentiel d'évaluation

IV a. - Unités constitutives du diplôme

IV b. - Règlement d'examen

IV c. - Définition des épreuves

ANNEXE V. - Périodes de formation en milieu professionnel

ANNEXE VI. - Tableau de correspondances entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme

• **Article**

ANNEXES

ANNEXE I

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

Certificat d'aptitude professionnelle « propreté et prévention des biocontaminations »

Tableau de présentation des blocs de compétences

Activités	Compétences	Unités
Pôle 1 : Techniques de nettoyage et de remise en état	Bloc n° 1 - Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état	
- Identification des activités à mettre en œuvre - Réalisation de l'état des lieux - Organisation de l'activité	- Organiser son intervention professionnelle - Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles	Unité UP1 Techniques de nettoyage et de remise en état

<p>en fonction de l'intervention à effectuer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des opérations d'entretien manuel, mécanisé et robotisé - Mise en œuvre des opérations de remise en état manuel et mécanisé - Mise en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau des matériels et des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées - Superviser des opérations de nettoyage robotisées - Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées - Mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau 	
<p>Pôle 2 : Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux</p>	<p>Bloc n° 2 - Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de techniques de bionettoyage - Adaptation des modalités d'intervention selon le secteur à risques - Application des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail dans les métiers de la propreté - Contribution à la démarche qualité mise en œuvre dans l'entreprise - Attitude et communication en situations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des techniques de bionettoyage - Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail - Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail - Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité - Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur 	<p>Unité UP2 Qualité des prestations et maîtrise des risques</p>
	<p>Bloc n° 3 - Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique Français</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer - Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu - Evaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer - Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques - Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience 	<p>Unité UG 1 Français et Histoire-géographie-enseignement moral et civique</p>

	en lien avec le métier	
	Histoire-géographie (HG)- enseignement moral et civique (EMC)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC) 	
	Bloc n° 4 - Mathématiques et physique-chimie	
	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole* opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter, utiliser une simulation - Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage appropriés 	Unité UG 2 Mathématiques et physique-chimie

<p>Bloc n° 5 - Education physique et sportive</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer sa motricité - S'organiser pour apprendre et s'entraîner - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer et les faire respecter - Construire durablement sa santé - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique 	<p>Unité UG 3 Éducation physique et sportive</p>
<p>Bloc n° 6 - Prévention-santé-environnement</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix - Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté - Agir face à une situation d'urgence 	<p>Unité UG 4 Prévention-santé-environnement</p>
<p>Bloc n° 7 - Langue vivante étrangère</p>	
<p>L'épreuve de langue vivante étrangère a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du code de l'éducation), les compétences du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale - Comprendre un document écrit - S'exprimer à l'écrit - S'exprimer à l'oral en 	<p>Unité UG 5 Langue vivante étrangère</p>

<p>continu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle 	
<p>UNITES / BLOCS FACULTATIFS</p>	
<p>Bloc facultatif - Arts appliqués et cultures artistiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design - Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé - Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques - Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design - Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention - Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design 	<p>Unité facultative Arts appliqués et cultures artistiques</p>
<p>Bloc facultatif - Mobilité</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger - Caractériser le contexte professionnel étranger - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France - Se repérer dans un nouvel environnement - Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil 	<p>Unité facultative Mobilité</p>

- **Article**

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Certificat d'aptitude professionnelle « propreté et prévention des biocontaminations »

1. Description du champ d'activités et cible professionnelle

1.1. Objectifs et contexte professionnel de la certification

Le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle « propreté et prévention des biocontaminations » est une certification attestant de la maîtrise des techniques de nettoyage et de désinfection appliquée à différents environnements. Par ces activités, le ou la titulaire du diplôme concourt à l'amélioration du cadre de vie, notamment au travail, et à la maîtrise des risques sanitaires en luttant contre les biocontaminations.

1.2. Secteur d'activité économique et type d'entreprises

Le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » exerce sa profession :

- dans des entreprises de propreté ;
- dans les services techniques des structures collectives publiques ou privées.

Il ou elle exerce ses activités dans les structures publiques ou privées suivantes :

- établissements de santé, médico-sociaux, balnéothérapie, laboratoires, cliniques vétérinaires, cabinets médicaux, maisons de santé ;
- commerces, bureaux, services administratifs, parties communes des immeubles ;
- établissements scolaires ;
- transports ;
- hôtellerie ;
- sites industriels ;
- entreprises à contrainte de contamination biologique et particulière (industries alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, nucléaires, électroniques) ;
- établissements sportifs et culturels.

1.3. Activités visées et conditions générales d'exercice

Le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » réalise des opérations de nettoyage, de remise en état et de désinfection des locaux et des équipements. Il ou elle s'adapte aux différents contextes d'intervention, en présence ou non des usagers, seul(e) ou en équipe, dans l'objectif constant d'entretenir l'environnement professionnel et de contribuer à la sécurité sanitaire et au maintien de la santé.

Dans le contexte du secteur professionnel qui connaît des évolutions, il ou elle doit donc intégrer dans l'exercice de sa profession :

- les évolutions liées à la transition écologique ;
- l'apparition de la robotisation dans le métier ;

- l'évolution des organisations du travail : travail en journée continue ;
- la communication avec des clients de l'entreprise (présentation de l'organisation du chantier) ;
- le développement des compétences relationnelles et de communication liées aux interactions avec les usagers y compris ceux en situation de handicap ;
- l'usage du numérique dans les différentes activités notamment de traçabilité ;
- l'évolution des techniques, des matériels et des produits ;
- le développement des compétences professionnelles liées à la prévention des risques professionnels.

Conformément à la législation en vigueur l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit satisfaire aux conditions de vaccination et aux exigences relatives à la prévention des risques professionnels selon la structure ou l'entreprise d'accueil et le secteur d'intervention.

1.4. Type d'emplois accessibles

A la sortie de la formation et après l'obtention du diplôme, la dénomination de l'emploi occupé varie selon les profils de poste définis par les employeurs en fonction du statut ou des conventions collectives de référence.

Les appellations les plus courantes des emplois relevant du champ professionnel sont les suivantes : agent de propreté, agent de services hospitaliers, agent de bionettoyage, agent de propreté hospitalière, agent polyvalent, agent en milieu spécifique, agent d'ultra-propreté, laveur de vitres de plain-pied.

Les emplois accessibles correspondent aux codes ROME suivants :

- J1301 : Agent/Agente de bio nettoyage hospitalier, Agent/Agente de propreté hospitalière ;
- K2202 : Lavage de vitres ;
- K2204 : Nettoyage de locaux.

Selon ses aptitudes personnelles, le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » peut accéder à des postes à responsabilités comme chef d'équipe.

1.5. Perspectives

1.5.1. Poursuite d'études

Le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant de rejoindre le parcours de formation du baccalauréat professionnel « hygiène, propreté, stérilisation ».

1.5.2. Spécialisation

Il ou elle peut également s'orienter vers une mention complémentaire (certificat de spécialisation à compter du 1er janvier 2025) d'aide à domicile de niveau 3 pour s'insérer dans le secteur de l'aide à la personne.

Autres spécialisations : cordiste, laveur de vitre en hauteur (nacelle).

Ces évolutions professionnelles pourront se faire par la voie de la formation initiale scolaire ou de l'apprentissage, de la formation continue, ou par la validation des acquis de l'expérience.

2. Description des activités et tâches professionnelles

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible en bas de page

Le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » sait adapter et organiser son intervention à chaque contexte dans lequel se situe son activité et aux évolutions techniques à venir. Il ou elle est en mesure d'intervenir et de communiquer dans toutes les situations avec le client, avec l'utilisateur, avec sa hiérarchie, avec son équipe en tenant compte des personnes en situation de handicap.

2.1. Pôles d'activités

Dans l'exercice de sa profession, le ou la titulaire du CAP « propreté et prévention des biocontaminations » est amené(e) à exercer des activités qui peuvent donc être classées en deux pôles :

Pôle 1 : Techniques de nettoyage et de remise en état.

Pôle 2 : Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux.

Pôle d'activités 1 : Techniques de nettoyage et de remise en état			
Activités		Tâches	
1 A	Identification des activités à mettre en œuvre	T1	Prise en compte de la prestation à réaliser et/ou de la fiche de poste
		T2	Repérage des activités à réaliser dans le temps alloué
		T3	Recherche de la documentation nécessaire pour réaliser les activités
1 B	Réalisation de l'état des lieux	T1	Repérage des surfaces d'intervention
		T2	Identification des revêtements, des salissures, des dégradations et des dysfonctionnements *
		T3	Prise en compte des contraintes

			d'exploitation, des contraintes liées au contexte, à la coactivité*
1 C	Organisation de l'activité en fonction de l'intervention à effectuer	T1	Délimitation de la zone de l'intervention
		T2	Détermination de la chronologie des activités
		T3	Choix des produits, des matériels, des équipements et des consommables dans le respect de l'environnement
		T4	Préparation des produits, des matériels y compris robots, des équipements et des consommables
		T5	Dosage des produits en fonction de l'intervention
		T6	Aménagement des locaux en fonction de la demande
1 D	Mise en œuvre des opérations d'entretien manuel, mécanisé et robotisé	T1	Dépoussiérage manuel des surfaces identifiées
		T2	Lavage des sols, des parois verticales, des parois vitrées à l'aide ou non d'une perche
		T3	Séchage des surfaces
		T4	Dépoussiérage mécanisé ou robotisé des surfaces identifiées
		T5	Lavage mécanisé ou robotisé des surfaces identifiées

		T6	Opérations de spray méthode
		T7	Opérations de lustrage
		T8	Collecte et tri des déchets générés par son activité
		T9	Traitement des consommables réutilisables
1 E	Mise en œuvre des opérations de remise en état manuel et mécanisé	T1	Lavage mécanisé de remise en état - récurage
		T2	Opérations de décapage
		T3	Opérations de protection de surface
		T4	Injection - extraction
		T5	Shampooing sur des revêtements textiles
		T6	Nettoyage vapeur
		T7	Collecte et tri des déchets générés par son activité
		T8	Traitement des consommables réutilisables
1 F	Mise en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau des matériels et des équipements	T1	Réglage des équipements
		T2	Rangement, entretien et nettoyage du matériel y compris robots, des machines et de leurs accessoires
		T3	Réalisation de la maintenance préventive

		T4	Repérage des dysfonctionnements
		T5	Réalisation de la maintenance corrective le cas échéant
		T6	Transmission des informations en vue de la maintenance corrective
		T7	Renseignement des documents associés à la nature de l'intervention

Pôle d'activités 2 : Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

Activités		Tâches	
2 A	Mise en œuvre de techniques de bionettoyage	T1	Bionettoyages manuels
		T2	Bionettoyages mécanisés
		T3	Collecte et tri des déchets générés par son activité
		T4	Traitement des consommables réutilisables
		T5	Enregistrement des opérations de traçabilité
		T6	Repérage des dysfonctionnements
		T7	Transmission des informations conformément à la procédure*
2 B	Adaptation des modalités d'intervention selon le secteur à risques	T1	Identification des spécificités techniques et des contraintes liées au lieu d'intervention
		T2	Application du

			protocole spécifique en fonction du secteur à risques
		T3	Enregistrement des dysfonctionnements, des anomalies* et/ou des incidents constatés
2 C	Application des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail dans les métiers de la propreté	T1	Adaptation de la tenue professionnelle en fonction de son intervention
		T2	Repérage et analyse d'une situation à risque en fonction de l'intervention
		T3	Mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle en lien avec le secteur professionnel
		T4	Gestion des situations d'urgence
2 D	Contribution à la démarche qualité mise en œuvre dans l'entreprise	T1	Réalisation des contrôles qualité
		T2	Enregistrement des résultats obtenus
		T3	Transmission des résultats obtenus
		T4	Participation aux consultations dans le cadre de la démarche qualité
		T5	Mise en œuvre des mesures d'amélioration continue dont celles liées à la préservation de l'environnement (RSE*)
2 E	Attitude et communication en fonction des	T1	Prise de contact et prise de congé

	situations professionnelles	T2	Compte rendu oral et écrit de son activité à sa hiérarchie
		T3	Explication de son activité à la demande du client ou de l'utilisateur en tenant compte des personnes en situation de handicap
		T4	Participation aux échanges au sein d'une équipe

2.2. Conditions d'exercice des activités

Pôle 1 - Techniques de nettoyage et de remise en état

Activité 1 A - Identification des activités à mettre en œuvre	
Tâches	
T1	Prise en compte de la prestation à réaliser et/ou de la fiche de poste
T2	Repérage des activités à réaliser dans le temps alloué
T3	Recherche de la documentation nécessaire pour réaliser les activités
Conditions de réalisation	
Ressources et moyens : - Cahier des charges de la prestation - Consignes écrites et orales - Fiche de poste - Planning - Protocoles - Modes opératoires - Fiches techniques	
Résultats attendus	
- Planning d'intervention décodé - Activités identifiées - Informations utiles à son activité recueillies. - Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte	

Activité 1 B - Réalisation de l'état des lieux	
Tâches	
T1	Repérage des surfaces d'intervention
T2	Identification des revêtements, des salissures, des dégradations et des dysfonctionnements
T3	Prise en compte des contraintes d'exploitation, des contraintes liées au contexte, à la coactivité
Conditions de réalisation	
Ressources et moyens : - Plan des locaux - Cahier des charges - Lieu de l'intervention - Contexte de l'intervention	
Résultats attendus	
- Totalité de la surface à nettoyer repérée - Surface de travail à nettoyer expertisée - Différentes contraintes prises en compte - Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte	

Activité 1 C - Organisation de l'activité en fonction de l'intervention à effectuer	
Tâches	
T1	Délimitation de la zone de l'intervention
T2	Détermination de la chronologie des activités
T3	Choix des produits, des matériels, des équipements et des consommables dans le respect de l'environnement
T4	Préparation des produits, des matériels y compris robots, des équipements et des consommables
T5	Dosage des produits en fonction de l'intervention
T6	Aménagement des locaux en fonction de la demande

Conditions de réalisation
Ressources et moyens : <ul style="list-style-type: none"> - Matériels et robots - Produits en privilégiant des produits respectueux de l'environnement - Equipements de protection, de balisage - Fiche de données de sécurité - Protocoles - Modes opératoires - Fiches techniques
Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Zone de travail délimitée selon les règles de sécurité requises - Enchaînement des activités programmé - Matériels et produits identifiés - Matériels et produits préparés pour l'intervention - Produits correctement dosés selon l'action à réaliser - Quantité de produit adaptée à la surface à nettoyer - Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte - Ecogestes* mis en œuvre

Activité 1 D - Mise en œuvre des opérations d'entretien manuel, mécanisé et robotisé	
Tâches	
T1	Dépoussiérage manuel des surfaces identifiées
T2	Lavage des sols, des parois verticales, des parois vitrées à l'aide ou non d'une perche
T3	Séchage des surfaces
T4	Dépoussiérage mécanisé ou robotisé des surfaces identifiées
T5	Lavage mécanisé ou robotisé des surfaces identifiées
T6	Opérations de spray méthode
T7	Opérations de lustrage
T8	Collecte et tri des déchets générés par son activité
T9	Traitement des consommables réutilisables
Conditions de réalisation	
Ressources et moyens :	

- Protocoles
- Modes opératoires
- Produits et consommables en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Documentation et fiches de données de sécurité
- Appareils et équipements y compris robots

Résultats attendus

- Résultat de la technique est conforme* aux attendus
- Règles d'hygiène et de sécurité sont prises en compte
- Déchets sont pré-collectés et triés en fonction de la procédure
- Ecogestes sont mis en œuvre
- Autocontrôles* réalisés
- Enregistrement de la prestation effectué
- Informations transmises selon le mode de transmission conforme à la procédure

Activité 1 E - Mise en œuvre des opérations de remise en état manuel et mécanisé

Tâches

T1	Lavage mécanisé de remise en état - récurage
T2	Opérations de décapage
T3	Opérations de protection de surface
T4	Injection - extraction
T5	Shampooing sur des revêtements textiles
T6	Nettoyage vapeur
T7	Collecte et tri des déchets générés par son activité
T8	Traitement des consommables réutilisables

Conditions de réalisation

- Ressources et moyens :
- Protocoles
 - Modes opératoires
 - Produits et consommables en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
 - Documentation et fiches de données de sécurité
 - Appareils et équipements

Résultats attendus

- Absence de salissures et de traces constatée
- Résultat de la technique conforme aux attendus
- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte
- Déchets pré-collectés et triés en fonction de la procédure

- Ecogestes mis en œuvre
- Autocontrôles réalisés
- Enregistrement de la prestation effectué
- Informations transmises selon le mode de transmission conforme à la procédure

Activité 1 F - Mise en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau des matériels et des équipements

Tâches

T1	Réglage des équipements
T2	Rangement, entretien et nettoyage du matériel y compris robots, des machines et de leurs accessoires
T3	Réalisation de la maintenance préventive
T4	Repérage des dysfonctionnements
T5	Réalisation de la maintenance corrective le cas échéant
T6	Transmission des informations en vue de la maintenance corrective
T7	Renseignement des documents associés à la nature de l'intervention

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Protocoles
- Modes opératoires
- Produits et consommables en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Documentation et fiches de données de sécurité
- Appareils et équipements y compris robots
- Fichier de gestion des stocks
- Fiche d'intervention
- Cahier de consignes
- Carnet d'entretien

Résultats attendus

- Réglages effectués
- Essais effectués après intervention
- Causes du dysfonctionnement identifiées
- Opération de maintenance consignée
- Maintenance réalisée dans le respect des protocoles d'entretien et des guides d'entretien des fournisseurs
- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte
- Déchets pré-collectés et triés en fonction de la procédure
- Ecogestes mis en œuvre
- Informations transmises selon le mode de transmission conforme à la procédure

Pôle 2 - Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

Activité 2 A - Mise en œuvre de techniques de bionettoyage

Tâches

T1	Bionettoyages manuels
T2	Bionettoyages mécanisés
T3	Collecte et tri des déchets générés par son activité
T4	Traitement des consommables réutilisables
T5	Enregistrement des opérations de traçabilité
T6	Repérage des dysfonctionnements
T7	Transmission des informations conformément à la procédure

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Protocoles
- Normes AFNOR*
- Détergent désinfectant
- Matériels
- Equipements

Résultats attendus

- Techniques manuelles appliquées conformément au protocole mise en place
- Techniques mécanisées appliquées conformément au protocole mise en place
- Qualité microbiologique après le bionettoyage conforme à la norme exigée
- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte
- Déchets pré-collectés et triés en fonction de la procédure
- Déchets stockés dans le respect des procédures en vigueur (DASRI)
- Ecogestes mis en œuvre
- Informations transmises selon le mode de transmission conforme à la procédure
- Communication adaptée aux différentes situations professionnelles et aux différents interlocuteurs
- Attitude professionnelle adaptée à la situation d'intervention

Activité 2 B - Adaptation des modalités d'intervention selon le secteur à risques

Tâches

T1	Identification des spécificités techniques et des contraintes liées au lieu d'intervention
T2	Application du protocole spécifique en fonction du secteur à risques
T3	Enregistrement des dysfonctionnements, des anomalies et/ou des incidents constatés

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Protocoles
- Modes opératoires
- Produits et consommables en privilégiant des produits respectueux de l'environnement
- Documentation et fiches de données de sécurité
- Appareils et équipements
- Cahier des charges
- Équipements de protection
- Fiche de relevé d'anomalies, de dysfonctionnements
- Enregistrement manuscrite et/ou numérique des anomalies, des dysfonctionnements

Résultats attendus

- Préparation de l'intervention réalisée en conformité avec les consignes et la documentation fournie
- Résultat conforme au cahier des charges
- Documents de traçabilité renseignés
- Informations transmises selon le mode de transmission conforme à la procédure
- Mesures de prévention appliquées conformément au protocole
- Dysfonctionnements, anomalies et incidents signalés et enregistrés
- Déchets pré-collectés et triés en fonction de la procédure
- Déchets stockés dans le respect des procédures en vigueur (DASRI)
- Ecogestes mis en œuvre
- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte

Activité 2 C - Application des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail dans les métiers de la propreté

Tâches

T1	Adaptation de la tenue professionnelle en fonction de son intervention
T2	Repérage et analyse d'une situation à risque en fonction de l'intervention
T3	Mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle en lien avec le secteur professionnel
T4	Gestion des situations d'urgence

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Équipement de protection individuelle
- Équipement de protection collective
- Les différents éléments d'une tenue à disposition
- Protocoles d'habillage / déshabillage
- Fiche de données sécurité (FDS)
- Plan de prévention* de l'entreprise
- Plan d'intervention sauveteur secouriste du travail (PISST*)
- Référentiel de formation de la Prévention aux risques liés à l'activité physique (PRAP*)

Résultats attendus

- Tenue professionnelle adaptée
- Equipements de protection individuelle et collective utilisés en conformité
- Situation à risque identifiée
- Conduites à tenir pour protéger, faire alerter et secourir ou évacuer mises en œuvre.
- Procédure mise en place par l'entreprise respectée
- Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte

Activité 2 D - Contribution à la démarche qualité mise en œuvre dans l'entreprise

Tâches

T1	Réalisation des autocontrôles
T2	Enregistrement des résultats obtenus
T3	Transmission des résultats obtenus
T4	Participation aux consultations dans le cadre de la démarche qualité
T5	Mise en œuvre des mesures d'amélioration continue dont celles liées à la préservation de l'environnement (RSE)

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Procédures
- Référentiel RSE des entreprises de propreté
- Guide des écogestes
- Cahier des charges
- Procédures de contrôle
- Document de traçabilité
- Procédure d'amélioration
- Relevé d'observations

Résultats attendus

- Procédures appliquées
- Contrôle de l'intervention réalisé selon la procédure mise en place par l'entreprise
- Documents de traçabilité correctement remplis
- Propositions d'amélioration formulées et argumentées

<ul style="list-style-type: none"> - Règles d'hygiène et de sécurité prises en compte - Interactions avec la hiérarchie adaptées - Ecogestes mis en œuvre et justifiés

Activité 2 E - Attitude et communication en situations professionnelles

Tâches

T1	Prise de contact et prise de congé
T2	Compte rendu oral et écrit de son activité à sa hiérarchie
T3	Explication de son activité à la demande du client ou de l'utilisateur en tenant compte des personnes en situation de handicap
T4	Participation aux échanges au sein d'une équipe

Conditions de réalisation

Ressources et moyens :

- Tous moyens et outils de communication
- Organigramme hiérarchique et fonctionnel
- Protocoles
- Tenue professionnelle adaptée

Résultats attendus

- Attitude professionnelle adaptée à la situation et à son interlocuteur
- Production et transmission du message clair et approprié à son interlocuteur
- Choix de l'outil ou du canal de communication pertinent en fonction de la situation professionnelle
- Documents professionnels correctement complétés
- Attitude professionnelle participant à l'image positive de l'entreprise

• ◦ **Article**

ANNEXE III
 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES
 Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Blocs de compétences	Compétences	
BLOC 1 Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état	C1.1	Organiser son intervention professionnelle
	C1.2	Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles

	C1.3	Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées
	C1.4	Superviser des opérations de nettoyage robotisées
	C1.5	Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées
	C1.6	Mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau
BLOC 2 Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux	C2.1	Réaliser des techniques de bionettoyage
	C2.2	Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail
	C2.3	Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail
	C2.4	Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité
	C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

BLOC DE COMPÉTENCES 1

BLOC 1 : Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état		
Compétences		Indicateurs d'évaluation
C1.1	Organiser son intervention professionnelle	Sélection de l'information utile à son intervention
		Identification pertinente des personnes ressources
		Repérage exact des circuits et/ou des circulations

		<p>Prise en compte de la nature des salissures, des dégradations, des dysfonctionnements, des revêtements et des matériaux</p> <p>Prise en compte effective des nuisances générées de son activité sur l'environnement dont bruit, encombrement et effluent</p> <p>Repérage et signalement précis des anomalies ou détériorations déjà présentes avant intervention</p> <p>Chronologie pertinente des activités en tenant compte des contraintes liées à l'occupation des locaux, au temps imparti, aux installations à disposition</p> <p>Préparation conforme des matériels, des produits et des consommables</p> <p>Signalement pertinent des besoins en matériels, produits et consommables</p> <p>Balisage conforme du lieu d'intervention</p>
C1.2	Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles	<p>Réalisation conforme d'un dépoussiérage manuel</p> <p>Réalisation conforme d'un lavage manuel des sols</p> <p>Réalisation conforme d'un lavage manuel des parois verticales et des surfaces vitrées</p> <p>Réalisation conforme d'un lavage manuel des surfaces horizontales et des équipements</p>
C1.3	Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées	<p>Réalisation conforme d'un dépoussiérage mécanisé</p>

		Réalisation conforme d'une méthode spray
		Réalisation conforme d'un lustrage
		Réalisation conforme d'un nettoyage mécanisé
C1.4	Superviser des opérations de nettoyage robotisées	Sélection de l'information utile à l'intervention du robot
		Repérage exact des circulations du robot
		Prise en compte du périmètre d'action du robot dans la prestation à réaliser notamment en cas de cobotisation
		Choix pertinent du programme de nettoyage en fonction du contexte d'intervention
		Mise en route du robot conforme
		Positionnement correct du robot en fonction de l'environnement
		Repérage des dysfonctionnements du robot
		Vérification effective de l'état de charge de batterie du robot avant et après utilisation
		Fréquence de la vidange du bac adaptée à l'intervention
		Contrôle effectif de la qualité du nettoyage réalisé par le robot
		Surveillance effective du bon déroulement du nettoyage sur site ou à distance via une application

		Prise en compte du message d'alerte analogique ou numérique selon les consignes données
C1.5	Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées	Réalisation conforme d'un décapage suivi d'une pose de protection
		Réalisation conforme d'un récurage des sols
		Réalisation conforme d'un détachage
		Réalisation conforme d'un shampoing moquette
		Réalisation conforme d'une injection extraction
		Réalisation conforme d'un nettoyage haute pression
C1.6	Mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau	Entretien des équipements, des matériels et des accessoires conformément aux protocoles et aux guides d'utilisation dans le cadre de la maintenance préventive
		Respect de l'intégrité des matériels
		Carnet de suivi d'entretien renseigné correctement suivant la fréquence prescrite
		Exécution conforme de la maintenance corrective dans la limite de compétence de l'agent
		Signalement des dysfonctionnements dans le respect de la procédure
		Signalement pertinent des besoins en matériels et pièces détachées

COMPÉTENCES DE RÉALISATION DES TECHNIQUES DU BLOC 1

C1.2 Réaliser des opérations d'entretien courant manuelles
C1.3 Réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées
C1.5 Réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées
Indicateurs d'évaluation communs aux compétences de réalisation du Bloc 1
Prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité selon la technique à réaliser
Utilisation des moyens de prévention mis à disposition
Application conforme des mesures liées à la transition écologique par la mise en place des écogestes, de l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie
Gestion conforme des déchets liés à l'activité selon les consignes de tri, de collecte et/ou de transport
Respect des procédures et des protocoles
Maîtrise des techniques
Respect de l'intégrité des matériaux
Prise en compte de la coactivité
Respect de la circulation des personnes
Respect de la planification
Respect du temps alloué
Résultat conforme au travail prescrit
Auto-contrôle réalisé conformément à la procédure
Prise en compte pertinente du résultat de l'autocontrôle avec remédiation si besoin
Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités
Remise en ordre du lieu d'intervention conformément aux consignes
Aménagement de l'espace et des locaux conforme à la demande
Respect du rangement du matériel et du local de stockage

Savoirs associés	Limites de savoirs
-------------------------	---------------------------

Environnement professionnel	
Secteurs professionnels	Typologie des entreprises et secteurs d'intervention Services techniques d'une organisation publique ou privée dont les établissements de soins, sportifs, culturels, collectivités, entreprises commerciales, industrielles, transports en commun.
Caractéristiques des entreprises de propreté	Métiers du secteur de la propreté, fonctions et qualifications Nombre de salariés, emplois annuels, statistiques professionnelles, reprise des salariés en cas de cession de marché, pluri employeurs, typologie des prestations proposées, services associés, coactivité
Organigramme de l'organisation ou du service dans lequel intervient l'agent de propreté	Intitulé et responsabilité du poste occupé, position hiérarchique, liens fonctionnels Rôle du chef d'équipe
Intervention dans une entreprise utilisatrice	Notions de prestataire, de service, de client, de sous-traitance, cahier des charges, plan de prévention
Réglementation et code du travail	Textes en vigueur, convention collective, types de contrat, statut du salarié, horaires, modalités et temps de travail
Documents professionnels supports des activités	Cahiers des charges, protocole, procédure, fiche de poste, planning, plan de prévention
Sciences appliquées	
Salissures et dégradations	Définition de la propreté Salissures adhérentes et non adhérentes Caractéristiques des salissures Caractéristiques des dégradations
Produits chimiques	Définition et propriétés physico-chimiques, modalité d'utilisation, principes actifs et solvants
Facteurs d'efficacité des opérations de nettoyage	Interrelations des différents éléments d'efficacité d'un nettoyage présentées dans le cercle de Sinner Influence de la concentration du produit Influence du pH sur l'efficacité de certaines opérations de nettoyage ou de remise en état Conséquences de la dureté de l'eau en nettoyage
Revêtements et matériaux	Différence entre revêtements et matériaux

	Identification, caractéristiques mécaniques et physico-chimiques et traitement des différents revêtements et matériaux
Technologie appliquée	
Matériel manuel	Connaissance du matériel, de l'utilisation et de l'entretien
Matériel mécanisé	Connaissance du matériel, des accessoires, de l'entretien, de la fonction d'usage et des éléments de sécurité et de réglage
Matériel robotisé	Caractéristiques d'un robot Situations de recours au robot Mise en route et réglages du robot, entretien, fonction d'usage et éléments de sécurité Avantages et inconvénients du robot selon le secteur d'application Travail avec un robot dont « robot collaboratif » (cobot) Solutions de l'intelligence artificielle au service de la propreté Interface de communication avec le robot Codes erreur et alertes
Techniques professionnelles	Principe et objectif de chaque technique Critères de choix d'une technique en fonction de la nature du support, du type et degré de salissures et du résultat attendu conformément à la réglementation en vigueur Choix du matériel, du produit et des accessoires
Maintenance des appareils	Champ d'activités de la maintenance de premier niveau, préventive et corrective Organes des appareils concernés par la maintenance de premier niveau Identification des pièces concernées Identification des anomalies et des dysfonctionnements Montage et démontage des pièces, outils appropriés, gestion des stocks, carnet d'entretien Test de fonctionnement

BLOC DE COMPÉTENCES 2

BLOC 2 : Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux		
Compétences		Indicateurs d'évaluation
C2.1	Réaliser des techniques de bionettoyage	Prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité

		selon la technique à réaliser
		Utilisation des moyens de prévention mis à disposition
		Application conforme des mesures liées à la transition écologique par la mise en place des écogestes, par l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie
		Gestion conforme des déchets liés à l'activité selon les consignes de tri, de collecte et/ou de transport
		Prise en compte des bonnes pratiques d'hygiène appliquées dans l'entreprise ou la structure d'intervention
		Respect strict de chaque élément composant le protocole et le mode opératoire de bionettoyage
		Maîtrise des techniques manuelles et mécanisées de nettoyage-désinfection et de bionettoyage conformément aux protocoles et aux modes opératoires
		Respect strict de la fréquence d'intervention définie dans le plan de nettoyage-désinfection ou bionettoyage
		Auto-contrôle réalisé conformément à la procédure
		Respect strict du temps d'action
		Prélèvement microbiologique réalisé conformément au protocole et mode opératoire
		Transmission du prélèvement microbiologique

		conformément à la procédure
		Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités
		Remise en ordre du lieu d'intervention conformément aux consignes
		Respect du rangement du matériel et du local de stockage
C2.2	Intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail	Identification des caractéristiques spécifiques du secteur à risque et de la zone d'intervention
		Prise en compte des contraintes de la zone d'intervention
		Utilisation des moyens de prévention et de protection collective et individuelle dont habillage et déshabillage conformes aux protocoles
		Respect des procédures, des protocoles adaptés au secteur à risques
		Réaction efficace et adaptée à une situation non prévue dans la limite de ses compétences et de ses responsabilités
C2.3	Appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail	Repérage des dangers et identification des risques pour le professionnel
		Utilisation des moyens de prévention et de protection individuelle et collective
		Mise en œuvre des mesures de prévention définies par l'entreprise d'accueil selon le lieu et la nature de l'intervention

		Prise en compte effective des risques liés à la coactivité
		Signalisation et balisage conforme de la zone d'intervention
		Transmission d'informations dans une situation à risque
		Prévention des risques liés à l'activité physique
		Participation effective aux consultations relatives à la démarche de prévention
C2.4	Appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité	Renseignement pertinent des documents de traçabilité
		Prise en compte des critères de qualité liés à la technique d'entretien
		Respects des points de contrôle selon les procédures
		Réalisation des contrôles qualité
		Mise en place effective des mesures correctives conformément aux procédures
		Signalement approprié des anomalies, des dysfonctionnements
		Participation effective aux consultations relatives aux démarches qualité et environnementale
		Identification correcte des déchets ou effluents
		Application conforme des procédures et consignes de tri
		Respect des circuits

		<p>d'évacuation / stockage en fonction de la nature des déchets</p> <p>Application effective et conforme des mesures liées à la politique RSE de l'entreprise,</p> <p>Renseignement et enregistrement corrects des documents d'exploitation</p>
C2.5	Adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur	<p>Attitude professionnelle adaptée à la situation et à sa fonction dans l'entreprise, le service ou la collectivité avec les clients, les usagers dont ceux en situation de handicap, les partenaires internes et externes</p> <p>Adaptation pertinente de son registre de langage selon son interlocuteur</p> <p>Aptitude à mettre en valeur l'image de marque de l'entreprise ou à relayer l'information en tant que 1er niveau d'interface avec le client et l'utilisateur y compris celui en situation de handicap</p> <p>Communication adaptée y compris dans une situation non prévue ou délicate</p> <p>Respect du confort du client, des usagers y compris ceux en situation de handicap</p> <p>Respect de la discrétion, voire de la confidentialité dans le cadre de sa mission</p> <p>Utilisation des outils de communication mis à disposition par l'entreprise conformément aux consignes données</p> <p>Respect des modalités de communication en vigueur dans l'entreprise</p>

		Description, voire justification adaptée de son action auprès du client ou de l'utilisateur y compris celui en situation de handicap
		Sélection pertinente des informations à transmettre à la hiérarchie
		Communication avec la hiérarchie ou les collègues en utilisant un vocabulaire technique adapté
		Compte rendu écrit ou oral conforme aux instructions données par la hiérarchie
		Travail collaboratif effectif au sein d'une équipe

Savoirs associés	Limites de savoirs
Environnement professionnel à risques	
Secteurs à risques	Identification, caractéristiques, points de vigilance
Zones d'intervention	Zones à risques Milieux à fortes contraintes de contaminations particulières, biologiques ou chimiques Précautions standards et complémentaires en milieu hospitalier Identification, caractéristiques, points de vigilance Plan des locaux et repérage des circuits
Réglementation	Textes en vigueur, normes et réglementation Classification des zones à risques Démarche HACCP Paquet hygiène dans les secteurs alimentaires Plan de mise en sûreté Plan de nettoyage Plan de prévention
Sciences appliquées	
Action désinfectante	Méthodes physiques dont UV Méthodes chimiques Produits, temps d'action, rémanence, Protocoles et modes opératoires

Produits	Définition et propriétés physico-chimiques, modalité d'utilisation, principes actifs et solvants Propriétés biocides, spectre et mode d'action antimicrobien Désinfectants Détergents combinés Solutions et produits hydroalcooliques
Etiquetage et conservation des produits	Règles de stockage, d'étiquetage, de reconditionnement Caractéristiques des revêtements et matériaux Fiches de données sécurité Fiches de stockage
Microbiologie appliquée	
Agents de biocontamination	Agents biologiques, classifications, croissance, conditions de vie, principales flores, pouvoir pathogène, mode de transmissions Biocontamination Porteurs malades ou asymptomatiques
Méthodes de lutte contre les biocontaminations et limites	Définition et caractéristiques du bionettoyage, de la désinfection et de la stérilisation Spécificités d'un biofilm Résistance aux antimicrobiens, bactéries multi-résistantes Lutte contre les infections nosocomiales / infections associées aux soins / Epidémies à Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe) dont Entérocoques Résistants aux Glycopeptides (ERG) et les Toxi Infections Alimentaires Collectives (TIAC) Vaccination Hygiène personnelle, hygiène des mains, tenue professionnelle
Technologie appliquée	
Matériel de bionettoyage	Connaissance du matériel, du mode d'utilisation, des accessoires, de l'entretien et des éléments de sécurité et de réglage Consommables et chariots spécifiques
Techniques professionnelles	Principe, objectif, critères de choix d'une technique en fonction du plan de nettoyage et du résultat attendu Poste de lavage des mains Technique de lavage et désinfection des mains Choix du matériel, du produit et des accessoires selon le protocole défini Préparation de l'intervention selon la technique employée et le lieu

	Protocoles et modes opératoires Lutte spécifique contre le biofilm Pré-imprégnation
Communication	
Outils de communication	Critères de choix de l'outil Principaux supports de transmission Supports écrits types
Techniques de communication	Situations de communications écrites et orales Registres de langage, vocabulaire technique Rédaction d'un courriel, d'un compte rendu Règles de communication appliquées aux relations de travail Relation à l'utilisateur notamment en situation de handicap Présentation de son activité ou de son action au client Communication en situation de conflit Compétences psychosociales
Relations interpersonnelles	Travail en équipe Relation avec la hiérarchie Caractéristiques du travail collaboratif et coopératif Conditions de mise en œuvre Attitudes valorisant l'image de marque de l'entreprise, de la collectivité
Qualité Santé Environnement	
Prévention des risques professionnels	Démarche d'analyse des risques dans une situation de travail Principaux risques du secteur de la propreté Atteintes principales à la santé Mesures de prévention (dont signalisation) Vaccinations obligatoires ou recommandées selon le secteur d'intervention DASRI, circuits des déchets Cadres d'intervention dans certains sites et pour certains risques dont le travail en hauteur et l'intervention sur site SEVESO Habilitation électrique S.S.T. P.R.A.P.
Environnement	Enjeux de la transition écologique et énergétique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) Eco-nettoyage Réglementations, normes environnementales et labels Spécificités du territoire, risques et réglementations locales, départementales, régionales, nationales et européennes

	Préservation des ressources en eau Impact de l'activité sur l'environnement Principales conséquences sur l'environnement, l'économie et la santé : enjeux sanitaires One Health Différents types de déchets dont déchet inerte, dangereux et non dangereux Principaux types de polluants rejetés Tri, collecte, traitement et valorisation des déchets issus de son activité Eco-gestes
Démarche qualité	Processus d'amélioration continue de la qualité (roue de Deming) Intérêts de la traçabilité Contrôle qualité et méthodes normalisées Autocontrôles, principales méthodes de contrôle visuel ou normalisé Documents de contrôle qualité et de traçabilité papiers et numériques Indicateurs de qualité : résultats et non-conformités Matériels d'autocontrôle Démarche qualité et image de marque de l'entreprise

- ◦ **Article**

ANNEXE III bis

LEXIQUE

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Les définitions présentées ci-dessous sont en rapport avec les contextes professionnels rencontrés en CAP « Propreté et prévention des biocontaminations »

Anomalie : écart par rapport à la valeur de référence. Cet écart peut concerner des résultats d'analyse mais peut également s'appliquer à des altérations de fonctionnement d'un appareil.

Auto-contrôle : contrôle réalisé par l'agent lui-même qui peut être visuel ou normalisé.

BHRe : bactérie hautement résistante émergente. Ces bactéries sont résistantes à la plupart des antibiotiques disponibles et peuvent être responsables d'épidémies en milieu hospitalier.

BMR : bactérie multi-résistante à une ou plusieurs familles d'antibiotiques.

Biocide : substance destinée à détruire ou inactiver les organismes dont les microorganismes nuisibles pour l'être humain ou à ses activités.

Biocontamination : présence d'organismes biologiques indésirables au sein d'un environnement fermé, sur ou à l'intérieur d'un produit. Ces éléments peuvent être présents dans l'air, se fixer aux surfaces ou circuler dans l'eau.

Bionettoyage/bionettoyage combiné/Nettoyage - désinfection : procédé destiné à réduire momentanément la contamination biologique des surfaces (Afnor-norme NF X50-790, Activités de service de nettoyage industriel) obtenu par la combinaison de 3 actions :

- nettoyage,
- évacuation de la salissure et des produits utilisés,
- application d'un désinfectant.

Ces actions peuvent être simultanées grâce à l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant ou séquencées.

Cahier des charges : document contractuel entre l'entreprise de nettoyage et son client dans lequel sont précisés toutes les conditions de la prestation, les moyens techniques, financiers et humains pour sa mise en œuvre et les résultats attendus.

Coactivité : présence simultanée de salariés de plusieurs entreprises différentes sur une même zone de travail, pouvant entraîner des adaptations, des gênes ou des risques dans l'exécution de la tâche.

Cobotique : dispositif robotique conçu, fabriqué et utilisé pour interagir et coopérer avec un humain.

Compétences psychosociales (CPS) en référence à santé publique France : compétences de vie permettant de faire face efficacement aux situations et problèmes du quotidien. Elles regroupent un ensemble de compétences et de capacités plurielles et reliées entre elles : cognitives, émotionnelles et sociales.

Conforme : conformité au cahier des charges, aux protocoles d'utilisation de l'appareil et des produits, aux résultats attendus, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement, d'économie et d'ergonomie.

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.

Dysfonctionnement : trouble du fonctionnement d'un matériel pouvant aller jusqu'à la panne nécessitant une action de maintenance corrective

Ecogestes : gestes qui contribuent aux différentes transitions écologiques, sociales et énergétiques.

Eco nettoyage : démarche collective permettant d'identifier les méthodes de nettoyage optimisées visant à garantir un résultat conforme en matière de propreté voire de désinfection tout en maîtrisant les impacts nocifs pour l'environnement.

ERG : enterocoque résistant aux glycopeptides

FDS : Fiche de Données de Sécurité. Document regroupant l'ensemble des informations relatives aux substances et préparations chimiques dangereuses, et visant à assurer la protection et la sécurité des utilisateurs.

Fiche de poste : document qui décrit les tâches à réaliser par l'agent sur un poste donné. Il peut également détailler les lieux et les fréquences.

FT : Fiche Technique. Document regroupant les caractéristiques techniques, les propriétés et les conseils d'utilisation d'un produit ou d'un matériel.

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point - Analyse des risques et maîtrise des points critiques.

Intelligence artificielle : possibilité pour une machine de reproduire des comportements liés aux humains comme le raisonnement, la planification et la créativité. Elle permet à des systèmes techniques de percevoir leur environnement, gérer ces perceptions, résoudre des problèmes et entreprendre des actions pour aboutir à un but précis. Les systèmes dotés d'IA sont capables d'adapter leur comportement en analysant les effets produits par leurs actions précédentes et de façon autonome. (Parlement européen - Thème : IA - juin 2023)

Maintenance de premier niveau : correspond aux interventions simples, nécessaires et réalisées sur des éléments facilement accessibles du matériel mécanisé. Il s'agit d'opérations qui ne nécessitent pas un démontage ou l'ouverture de l'équipement et qui peuvent être effectuées par un opérateur non spécialisé (AFNOR - Norme X 60-010 (1994)).

Milieux à fortes contraintes de contaminations particulières, biologiques ou chimiques : espace professionnel où la réalisation de prestation est rendue complexe par la présence de contaminants d'origine particulière, biologique et chimique. Cette dernière nécessite des mesures de prévention particulières et adaptées au contaminant rencontré.

Mode opératoire/Protocole : document récapitulatif énonçant chronologiquement les étapes d'une opération de nettoyage ainsi que la fréquence, les produits et matériel nécessaires.

Norme AFNOR : Association française de normalisation qui édite les documents techniques, de méthode permettant d'instaurer les critères de qualité, de performance et de sécurité à respecter. Elle participe à l'élaboration d'un cadre de référence en instaurant les bonnes pratiques dans les milieux professionnels concernés.

Non-conformité : défaillance dans un processus ou un produit aboutissant à un

résultat qui ne correspond pas aux attentes initiales.

One Health : « Une seule santé » concept général selon lequel la protection de la santé de l'être humain passe par celle de l'animal, des écosystèmes et de leurs interactions avec l'environnement. La santé animale, végétale, la santé de l'environnement et celle des êtres humains sont donc intimement liées. Ce principe est à prendre en compte au niveau de la responsabilité sociétale des entreprises.

Plan de prévention : document qui vise à identifier et prévenir, par une coordination générale, les risques liés à l'interférence entre les activités, installations, matériels de l'entreprise. Il est notamment préconisé lors de l'intervention d'entreprises extérieures (EE) au sein d'une entreprise utilisatrice (EU).

Plan de nettoyage et de désinfection : consiste à définir de façon claire les opérations de nettoyage et de désinfection qui doivent être menées pour maintenir la propreté visuelle (nettoyage) et bactériologique (désinfection) des locaux et du matériel en lien avec la législation en vigueur principalement en secteur agro-alimentaire.

PMS : Plan de Maîtrise Sanitaire : ensemble de mesures préventives et d'autocontrôle ayant pour but d'assurer la sécurité sanitaire alimentaire.

P(P)MS : Plan Particulier de Mise en Sureté : dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement

PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Précautions standards : ensemble de mesures d'hygiène de base visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta...).

Précautions complémentaires : mesures d'hygiène qui viennent en complément des précautions standards sur prescription médicale. Il peut s'agir de précaution « contact » (gale, gastroentérite, bactérie multi résistante (Biocide)) ; de précautions « gouttelettes » (grippe...) ou encore de précautions "air" (tuberculose, légionellose).

Procédure : document précisant les tâches à effectuer, les niveaux de responsabilité, les étapes de traitement, les lieux de réalisation et les modes opératoires / protocoles dans le cadre d'une stratégie globale élaborée pour la réalisation des différentes activités. Elle permet également d'assurer le contrôle interne et de mettre en place des dispositions participant à la démarche qualité de l'entreprise.

Propreté : état d'une surface exempte de salissures. On identifie 3 niveaux de propreté dont la propreté visuelle obtenue par la détergence, la propreté microbiologique obtenue par la désinfection et la propreté chimique obtenue par le rinçage.

Rémanence : durée pendant laquelle les effets attendus d'un protocole de nettoyage, en fonction du produit utilisé, sont toujours présents. On parle régulièrement de rémanence d'un produit désinfectant ou d'une technique de désinfection.

Roue de Deming : ou PDCA est une méthode d'amélioration continue qui présente 4 phases à enchaîner de manière itérative pour améliorer un fonctionnement existant. Les 4 phases à suivre successivement sont : Prévoir (Plan), Faire (Do), Vérifier (Check), Réagir (Act)

RSE : la Responsabilité Sociétale des Entreprises se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux de la transition écologique, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs partenaires et clients. (Norme ISO 26000)

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

Secteurs à risques : secteurs d'activités dans lesquels les salariés sont exposés à des risques professionnels spécifiques.

Services associés : ensemble des services complémentaires à la prestation qui apportent des bénéfices additionnels aux clients et réalisés par le même agent.

Services connexes : toutes les opérations menées par une entreprise qui ne constituent pas son activité principale et qui doit faire appel à un service dédié ou à un prestataire extérieur.

Seveso : sites industriels à risque ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploitation, nécessitant un haut niveau de prévention. Les sites Seveso produisent, utilisent ou

stockent des substances pouvant être dangereuses pour l'être humain et l'environnement.

UV : rayonnement ultraviolet, invisible à l'œil nu résultant de la radiation électromagnétique générée par des lampes à arc électrique ou produit naturellement par le soleil Il est utilisé, en propreté, pour inactiver ou détruire des microorganismes par un processus physique.

Zone à risque : espace déterminé dans lequel les personnes sont particulièrement exposées aux contaminations d'origine biologique, chimique, physique. Ces zones sont déterminées et identifiables notamment dans les secteurs d'activité tels que les milieux hospitalier, alimentaire, nucléaire.

- **Article**

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

IV a. - Unités constitutives du diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Unités professionnelles

Chacune des 2 unités professionnelles du certificat d'aptitude professionnelle « propreté et prévention des biocontaminations » est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités a pour but de préciser, pour chacune d'elles, les principales tâches professionnelles, les compétences et savoirs professionnels à maîtriser selon le contexte d'exécution.

Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles, afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Unités professionnelles	Epreuves	Correspondance avec le référentiel
UP1 - Techniques de nettoyage et de remise en état	EP1	Pôle 1 Techniques de nettoyage et de remise en état
UP2 - Qualité des prestations et maîtrise des risques	EP2	Pôle 2 Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux

Références réglementaires des unités transversales

UNITÉ UG 1 - Français et Histoire-géographie - enseignement moral et civique

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2 - Mathématiques et physique-chimie

Les programmes sur lesquels reposent l'unité sont définis par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant Le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En application des dispositions de l'arrêté du 23 novembre 2023 fixant les groupements de mathématiques pour les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle, la spécialité « Propreté et prévention des biocontaminations » est rattachée au groupement 1.

UNITÉ UG 3 - Éducation physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 4 - Prévention-santé-environnement

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 5 - Langue vivante étrangère

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉS FACULTATIVES

UF - Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est défini par :

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UF - Mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par :

Arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

IV b. - Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Certificat d'aptitude professionnelle « Propreté et prévention des biocontaminations »			Origine des candidats			
			<ul style="list-style-type: none"> - élèves dans un établissement public ou privé sous contrat ; - apprentis dans un CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation ; - apprentis dans un CFA habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue dans un établissement public. 		<ul style="list-style-type: none"> - élèves dans un établissement privé hors contrat ; - apprentis dans un CFA non habilité au CCF ; - stagiaires de la formation professionnelle continue en établissement privé ; - candidats de l'enseignement à distance ; - candidats majeurs ne justifiant pas avoir suivi une formation. 	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
Unités professionnelles						
EP1 - Technique s de nettoyage et de remise en état	UP1	9 (1)	CCF		Ponctuel Pratique et oral	3 h 30
EP2 - Qualité des prestations et maîtrise des risques	UP2	7	CCF		Ponctuel Pratique et oral	2 h 30

Unités générales						
EG1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG1	3	CCF		Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2)
EG2 - Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30 (3)
EG3 - Education physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuel	
EG4 - Prévention-santé-environnement	UG4	1	CCF		Ponctuel écrit	1 heures
EG5 - Langue vivante étrangère	UG5	1	CCF		Ponctuel écrit et oral	1 h 06 (4)
Epreuves Facultatives (5)						
EF - Arts appliqués et cultures artistiques	UF		Ponctuel écrit	1 h 30	Ponctuel écrit	1 h 30
EF - Mobilité	UF		(6)	(6)		
<p>(1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D. 337-3-1 du code de l'éducation.</p> <p>(2) Français : écrit d'une durée de 2 heures et oral d'une durée de 10 minutes. Histoire-géographie-enseignement moral et civique : oral de 15 minutes dont 5 de préparation.</p> <p>(3) Mathématiques : écrit d'une durée de 45 minutes. Physique-chimie : écrit d'une durée de 45 minutes.</p> <p>(4) Ecrit d'une durée d'une heure et oral de 6 minutes.</p> <p>(5) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.</p>						

(6) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.

IV c. - Définition des épreuves

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Epreuves professionnelles

Epreuve EP1 - Techniques de nettoyage et de remise en état

Unité UP1 coefficient 9 (dont 1 pour le chef d'œuvre)

Finalités de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier :

- la maîtrise des compétences liées à l'entretien courant ;
- la maîtrise des compétences liées à la remise en état ;
- l'aptitude à mobiliser les savoirs utiles à une situation donnée ;
- la capacité du candidat à justifier tout élément de sa pratique professionnelle.

Compétences évaluées

Les compétences du bloc n° 1 « Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état » sont évaluées ainsi que les savoirs qui lui sont associés.

C1.1 organiser son intervention professionnelle

C1.2 réaliser des opérations d'entretien courant manuelles

C1.3 réaliser des opérations d'entretien courant mécanisées

C1.4 superviser des opérations de nettoyage robotisées

C1.5 réaliser des opérations de remise en état manuelles et mécanisées

C1.6 mettre en œuvre des opérations de maintenance de premier niveau

Critères d'évaluation

L'épreuve prend en compte les indicateurs d'évaluation des compétences et les limites de savoirs pour les savoirs associés précisés dans le bloc n° 1 « Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état ».

L'épreuve EP1 Techniques de nettoyage et de remise en état est composée de deux parties d'égale importance :

- Partie A - Techniques d'entretien courant évaluant les compétences C1.1, C1.2, C1.3 et les savoirs associés correspondants
- Partie B - Techniques de remise en état évaluant les compétences C1.4, C1.5, C1.6 et les savoirs associés correspondants.

Mode d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle.

Les activités supports des situations d'évaluation, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Mode ponctuel

La banque de sujets est élaborée au niveau national, l'épreuve se déroule sur une période nationale. Des grilles d'évaluation accompagnent les sujets proposés.

EP1. Partie A - Evaluation pratique et orale - durée : 1 h 10 min sur 80 points

Dans une situation professionnelle donnée, le candidat organise son intervention et réalise des opérations manuelles et mécanisées d'entretien courant. (Durée : 1 heure)

En fin d'épreuve, il répond aux questions de la commission d'évaluation en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention (Durée de l'oral : 10 minutes).

La note finale de l'épreuve EP1 partie A sera exprimée sur un total de 20 points.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

EP1. Partie B - Evaluation pratique et orale - durée : 2 h 20 min dont 20 min d'oral sur 80 points

Dans une situation professionnelle donnée, le candidat réalise des opérations manuelles et mécanisées de remise en état et une opération de maintenance de premier niveau. (Durée : 2 heures)

En fin d'épreuve, il répond aux questions de la commission d'évaluation en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention dont une question sur la robotisation des prestations de propreté. (Durée de l'oral : 20 minutes).

La note finale de l'épreuve EP1 partie B sera exprimée sur un total de 20 points.

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

Mode contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuiera sur les grilles d'évaluation élaborées au niveau national.

EP1. Partie A - Evaluation pratique : bilan de l'immersion en milieu professionnel sur 80 points

Le contrôle en cours de formation prend appui sur l'immersion en milieu professionnel au cours de laquelle le candidat met en œuvre des opérations d'entretien courant manuelles et mécanisées.

Cette période se déroule au cours de la dernière année du parcours de formation dans la mesure du possible. L'évaluation est réalisée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en entreprise et l'enseignant de spécialité. Elle porte sur l'ensemble de l'immersion en milieu professionnel. Un bilan est réalisé en fin de période. Il donne lieu à une note sur 80 points.

EP1. Partie B - Evaluation pratique et orale - durée indicative : 2 h 20 min dont 20 min d'oral sur 80 points

Dans une situation professionnelle donnée, en établissement de formation, le candidat réalise des opérations manuelles et mécanisées de remise en état et une opération de maintenance de premier niveau. (Durée indicative : 2 heures)

En fin d'épreuve, il répond aux questions de la commission d'évaluation en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention dont une question sur la robotisation des prestations de propreté. (Durée maximale de l'oral : 20 minutes).

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Epreuve EP2 - Qualité des prestations et maîtrise des risques

Unité UP2 Coefficient 7

Finalités de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier :

- la maîtrise des compétences liées au bionettoyage ;
- l'intégration des spécificités des secteurs à risques ;
- l'application des mesures de prévention ;
- la mise en œuvre d'une démarche qualité ;
- l'adaptation de la communication à la situation professionnelle ;
- l'aptitude à mobiliser les savoirs utiles à une situation donnée ;
- la capacité du candidat à justifier tout élément de sa pratique professionnelle.

Compétences évaluées

Les compétences du bloc n° 2 « contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux » sont évaluées ainsi que les savoirs qui lui sont associés.

C2.1 réaliser des techniques de bionettoyage

C2.2 intégrer les spécificités du secteur à risques dans son activité de travail

C2.3 appliquer des mesures de prévention dans le cadre de la santé et sécurité au travail

C2.4 appliquer la démarche qualité et environnementale dans le cadre de son activité

C2.5 adapter l'attitude et la communication professionnelle en fonction du contexte et de l'interlocuteur

Critères d'évaluation

L'épreuve prend en compte les indicateurs d'évaluation des compétences et les limites de savoirs pour les savoirs associés précisés dans bloc n° 2 « contribuer à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux ».

L'épreuve EP2 Qualité des prestations et maîtrise des risques est composée de deux parties :

- Partie A - Bionettoyage et prévention en secteurs à risques évaluant les compétences C2.1, C2.2, C2.3 et les savoirs associés correspondants

- Partie B - Qualité des prestations évaluant les compétences C2.4, C2.5 et les savoirs associés correspondants.

Mode d'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF), soit par épreuve ponctuelle. Les activités supports des situations d'évaluation, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation.

Mode ponctuel

La banque de sujets est élaborée au niveau national, l'épreuve se déroule sur une période nationale. Des grilles d'évaluation accompagnent les sujets proposés.

EP2 : Partie A - Evaluation pratique et orale -Durée : 2 h dont 20 min à l'oral - sur 80 points -

Dans une situation professionnelle donnée, le candidat analyse les risques liés à un secteur spécifique, applique des mesures de prévention et réalise des techniques de bionettoyage. (Durée : 1 h 40)

En fin d'épreuve, il répond aux questions de la commission d'évaluation en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention (durée de l'oral : 20 min).

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

EP2 : Partie B - Evaluation orale - Durée : 30 min - sur 60 points

Dans une situation professionnelle donnée, le candidat applique une démarche qualité et environnementale et adapte sa communication au contexte et à l'interlocuteur.

Le candidat prend connaissance des éléments de la situation et prépare les réponses aux questions posées pendant 10 minutes. Puis, un entretien avec la commission d'évaluation est organisé. Le candidat explique ses réponses en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention (Durée de l'entretien : 20 min).

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

Mode contrôle en cours de formation

L'évaluation s'appuiera sur les grilles d'évaluation élaborées au niveau national.

EP2 : Partie A - Evaluation pratique et orale - Durée indicative : 2 h dont 20 min à l'oral - sur 80 points

Dans une situation professionnelle donnée, en établissement de formation, le candidat analyse les risques liés à un secteur spécifique, applique des mesures de prévention et réalise des techniques de bionettoyage. (Durée : 2 heures)

En fin d'épreuve, il répond aux questions de la commission d'évaluation en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention (Durée de l'oral : 20 min).

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

EP2 : Partie B - Evaluation orale - durée indicative : 30 min sur 60 points

À partir de fiches descriptives de situations observées en milieu professionnel réalisées par le candidat, ce dernier doit montrer qu'il applique une démarche qualité et environnementale et qu'il adapte sa communication au contexte et à l'interlocuteur.

La commission d'évaluation prend connaissance en amont de deux fiches descriptives de situations observées en milieu professionnel, l'une sur la démarche qualité et environnementale et l'autre sur la communication professionnelle.

Le candidat expose les deux fiches (Durée : 10 minutes maximum). Puis, un entretien avec la commission d'évaluation est organisé. Le candidat répond aux questions de la commission d'évaluation sur tout élément des fiches et/ou de l'exposé. Il explique ses réponses en justifiant ses choix sur tout élément de son intervention (durée de l'entretien : 20 min).

La commission d'évaluation est constituée de deux membres, un enseignant de la spécialité et un professionnel, un chef d'équipe, dans toute la mesure du possible ou deux enseignants de la spécialité le cas échéant.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.

Epreuve EG1 - Français et histoire-géographie et enseignement moral et civique - coefficient 3

L'épreuve de français et histoire-géographie-enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

Epreuve EG2 - Mathématiques et physique-chimie - coefficient 2

L'épreuve de mathématiques et physique-chimie est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG3 - Education physique et sportive - coefficient 1

L'épreuve d'éducation physique et sportive est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG4 - Prévention-santé-environnement - coefficient 1

L'épreuve de prévention-santé-environnement est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve EG5 - Langue vivante étrangère - coefficient 1

L'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve facultative - Arts appliqués et cultures artistiques

L'épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général. (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

Epreuve facultative - Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019)

- **Article**

ANNEXE V

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité " propreté et prévention des biocontaminations "

La période de formation en milieu professionnel se déroule dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels qualifiés.

Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1. Dispositions générales

1.1. Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître

d'apprentissage.

Pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- découvrir a minima les activités mises en œuvre par une entreprise dans un secteur à risques ;
- s'adapter à différentes situations professionnelles ;
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation ;
- développer une posture professionnelle ;
- mettre en œuvre des compétences relationnelles et de communication au sein des équipes, avec les clients et les usagers y compris les personnes en situation de handicap.

Conformément à la législation en vigueur l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue doit satisfaire aux conditions de vaccination et aux exigences relatives à la prévention des risques professionnels selon la structure ou l'entreprise d'accueil et le secteur d'intervention.

Pour les formations habilitées au CCF

Les activités confiées en milieu professionnel sont support de l'évaluation des compétences associées à l'épreuve EP1 A en contrôle en cours de formation.

2. Organisation dans les différentes voies

2.1. Voie scolaire

Répartition des périodes et structures d'accueil :

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 14 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation de mettre en œuvre des activités permettant de développer l'ensemble des compétences des 2 blocs du référentiel.

Accompagnement et suivi pédagogiques :

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BOEN du 31 mars 2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur de spécialité référent négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

Cadre juridique :

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire,

L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation (articles D. 124-1 à D. 124-13).

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période. L'élève doit remplir l'annexe 4 sur la qualité de l'accueil en entreprise.

2.2. Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de

formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel, des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel et des modalités de la certification.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise.

En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

Le cas échéant, une période minimale de 3 semaines dans un secteur complémentaire est attendue pour permettre l'appropriation de l'ensemble des compétences des 2 blocs du référentiel.

2.3. Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ces deux lieux assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation de 14 semaines en entreprise, requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

À l'issue de chaque période de formation, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur ou, le cas échéant, l'employeur. Elle précise la période, la structure, le nombre de semaines et le nombre d'heures effectuées.

3. Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4. Candidat positionné

La décision de positionnement est prise par le recteur après avis de l'équipe pédagogique. Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D. 337- 4 du code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel prend en compte le parcours antérieur.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

5. Candidat ne justifiant pas avoir suivi une formation

Le candidat majeur au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP peut se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel n'est exigée.

• ○ **Article**

ANNEXE VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCES

Certificat d'aptitude professionnelle spécialité « propreté et prévention des biocontaminations »

Certificat d'aptitude professionnelle « Agent de propreté et d'hygiène » défini par l'arrêté du 23 décembre 2013 (Dernière session : 2026)		Certificat d'aptitude professionnelle « Propreté et prévention des biocontaminations » défini par le présent arrêté (Première session : 2027)	
Epreuves	Unités	Epreuves	Unités
EP1 - Techniques d'entretien courant EP2 : Techniques de remise en état	UP1 et UP2 (1)	EP1 - Techniques de nettoyage et de remise en état (1)	UP1
EP3 : Techniques de bionettoyage	UP3		
		EP2 - Qualité des prestations et maîtrise des risques	UP2
EG1 : Français et Histoire-Géographie - Éducation civique	UG1	EG1 - Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1
EG2 : Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	EG2 - Mathématiques et physique- chimie	UG2
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Education physique et sportive	UG3
EG4 - Prévention-santé-environnement	UG4	EG4 - Prévention-santé-environnement	UG4
		EG5- Langue vivante étrangère	UG5
EF1 Épreuve facultative : Langue vivante	UF1		

		EF1 - Arts appliqués et cultures artistiques	UF1
		EF2 - Mobilité	UF2

(1) Dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, les notes correspondant aux épreuves EP1 et EP2 du diplôme régi par l'arrêté du 23 décembre 2013, chacune affectée de son coefficient, donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui peut être reportée sur l'épreuve EP1 du diplôme régi par le présent arrêté.

Fait le 13 décembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
C. Pascal

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.